



ARRETE N° 2013-28

Arrêté portant nomination des membres de la Commission Péri-scolaire

Le Maire de la Commune de NONGLARD,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de constituer des commissions municipales.

VU la délibération 2013-05 du 28 janvier 2013 validant la création d'un service de cantine et de garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2013-2014.

VU la délibération 2013-26 du 29 avril 2013 validant la création d'une Commission Municipale en charge des services périscolaires.

VU la décision de nommer **8 membres** de cette commission dont 3 membres du Conseil Municipal, 2 membres du Bureau de l'Association des Parents d'Elèves (APE), 2 membres extérieurs élus du CCAS et un responsable des services périscolaires.

VU l'accord des personnes souhaitant s'impliquer dans ladite commission.

ARRETE

Article 1 : sont nommés :

- Eric LABAZ (Maire)
- Olivier VORMS (élu municipal)
- Milène BOURNAY (élu(e) municipale)
- Chantal MACQUET (membre du CCAS)
- Agnès BRUNO (membre du CCAS)
- Amandine HUGOT (membre du Bureau de l'APE)
- Sonia FAILLIE (membre du Bureau de l'APE)
- Sophie GRANSON (employée municipale – responsable de la garderie et de la cantine).

Article 2 : Le Maire est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet.
- Les membres de la Commission Péri-scolaire.

Fait à Nonglard le 6 mai 2013

Le Maire

Eric LABAZ